

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION, LOCAUX COMMERCIAUX ET GESTION LOCATIVE

Tarif applicable au 1er janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égale à 99 999 € : 15 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire de 6 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 et 149 999 € : 12,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 000 et 249 999 € : 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 000 € et 499 999 : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 500 000 et 749 999 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 750 000 et 999 999 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 000 000 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Avis de valeur : 500 € TTC

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Type	Honoraires
Rédaction de bail	1 100 TTC
Etat des lieux	2,4 TTC/ m ²
Honoraires de négociation pour un loyer < 1000 € TTC	20 % TTC du loyer annuel TTC
Honoraires de négociation pour un loyer en Z.A.C	30 % TTC du loyer annuel TTC
Avis de valeur locative (sans mise en vente chez AKOR IMMO)	360 TTC
Renouvellement de bail	720 TTC

LOCATION D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS

Location d'habitation nus ou meublé (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	Honoraires à la charge du bailleur
Entremise	100 € TTC
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail	8€/m ² TTC
Etat des lieux	3€/m ² TTC

Location d'habitation nus ou meublé (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	Honoraires à la charge du locataire
Entremise	100 € TTC
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail	8€/m ² TTC
Etat des lieux	3€/m ² TTC

GESTION LOCATIVE

Type	Honoraires
Honoraires de gestion locative	6 % HT soit 7,20 % TTC des sommes encaissées
Honoraire de garantie des loyers impayés	3 % TTC
Gestion des travaux d'entretien	6% TTC du montant des travaux
Aide à la déclaration fiscale	50 € TTC/lot/an
Représentation aux assemblées générales	80 € TTC/heure
Gestion des sinistres et contentieux	180 € TTC
Gestion d'un sinistre d'assurance	180 € TTC
Envoi courrier recommandé	10 € TTC/courrier
Réalisation des attestations annuelles	6 % TTC du montant de la facture
Devis travaux	

